

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	9
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Stéphanie RUSSO
Date de la convocation des conseillers	13 mars 2024
Date de l'affichage de la convocation	13 mars 2024



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE (**arrivée à 19 h 21**), Monsieur Samir METIDJI, (**arrivée à 19 h 49**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO  
Madame Nasser ZOUBIR donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Madame Laura STRULOVICI donne pouvoir à Madame Christine GINGUENÉ  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame Nadia GHARNIT

Conseil Municipal du 26 mars 2024 - Délibération n°2024-21/03-10

**OBJET : Demande d'aide de fonctionnement pour les évènements sportifs organisés par les communes membres de l'agglomération Roissy pays de France - au titre des jeux olympiques et paralympiques 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L 2121-29, L 2311-7,

Vu la mise en place d'aides aux manifestations de promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,

Vu l'avis de la commission Finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 11 mars 2024,

Considérant que les projets peuvent être subventionnés à hauteur de 50 %.

Considérant la volonté de la ville de Villeparisis de proposer une programmation d'actions visant à faire vivre l'esprit des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès de l'ensemble de la population,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire déléguée aux Finances et à la Commande Publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

PROPOSE le programme des évènements sportifs 2024 et le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement d'aide de fonctionnement CARFP - Jeux Olympiques et Paralympiques 2024			
Temps forts	Dépenses TTC	Recettes	
Soirée Nocturne Olympiades - 29 mars 2024	2 000,00 €		
Semaine de sensibilisation au Handisport - du 2 au 5 avril 2024	4 500,00 €		
Semaine d'Olympiades scolaires - juin 2024	8 000,00 €		
Fête du Parc Jeux Olympiques et Paralympiques et Programmation Un été à Villeparisis - du 15 juin au 8 septembre 2024	27 000,00 €		
Game Arena - 23 novembre 2024	5 000,00 €		
Journées découverte de l'INSEP - 2024	1 500,00 €		
		24 000,00 €	Aide de fonctionnement
		24 000,00 €	Autofinancement Ville
<b>TOTAL TTC</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	

**Article 2 :**

APPROUVE les demandes d'aides de fonctionnement auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la demande de ces aides de fonctionnement.

**Article 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de MEAUX, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire 	Stéphanie RUSSO Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20240328-24\_09096-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024